

Renseignements
Administratifs.

29.03.80

CODE UNITÉ 02707
PROCÈS-VERBAL N° 410 / 1340

N° PIÈCE 1/3
N° FEUILLET 1/3

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarmes, agents de police judiciaire.

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR trente-et-un mars mil neuf cent quatre vingt, à huit heures en surveillance générale, nous apprenons par la rumeur publique à SAINT-VALLIER -26240, qu'un objet volant non identifié aurait été observé par la famille domiciliée à FAY-LE-CLOS (Drôme). Cet objet aurait été aperçu le Samedi 29 mars 1980, entre 22 heures 30 et 23 heures.....

Nous nous rendons immédiatement à FAY-LE-CLOS "Quartier les Brosses" chez Mme qui nous fait connaître que personnellement elle n'a rien vu et qu'elle n'a aucune déclaration à nous faire. Mme ajoute que son mari est absent, ainsi que sa belle-mère qui habite à côté.....

Notre interlocutrice nous fait savoir que sa belle-soeur et son fiancé Mr. qui sont domiciliés à SAINT-PRIEST (69), seraient susceptibles de nous fournir des renseignements sur cette affaire. Ils doivent revenir à la ferme en fin de semaine.....

Le 8 avril 1980, nous nous rendons de nouveau à FAY-LE-CLOS (26) chez la famille et de son fils cultivateur qui habite à la même ferme.....

Ensuite le 12 avril 1980, au Bureau de notre Brigade, se présente Mademoiselle demeurant à SAINT-PRIEST (69) et nous procédons à son audition.....

Le 13 avril 1980, au Bureau de notre Brigade, se présente également monsieur demeurant également à SAINT-PRIEST (69) et nous procédons à son audition.....

- ETAT DES LIEUX -

La maison d'habitation de Mme Vve, est située au Nord-Ouest de l'agglomération de FAY-LE-CLOS (Drôme) à 1 Km 800 environ de la localité. Cette ferme se trouve à 150 mètres environ du chemin départemental n° 161. On y accède à cette maison, par un chemin non goudronné.....

Cette ferme est composée de deux logements attenants, l'un occupé par Mme Vve et l'autre par son fils et sa famille.....
Mme et son fils nous montrent la direction dans laquelle cet objet a disparu.....

- ENQUETE -

DESTINATAIRES

- 1 Mr. le Préfet de la Drôme, à VALENCE.
- 1 Mr. le Procureur de la République, à VALENCE.
- 1 Général Cdt la 4^e Région Aérienne à AIX-EN-PROVENCE.
- 2 Ministère des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, Aux Archives.
- 1

DATE DE CLOTURE
LE 17 avril 1980.

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

Le 8 avril 1980, monsieur

déclare que :

le Samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 45, en regagnant sa ferme, il a observé un objet lumineux qui paraissait gros et qui se dirigeait en direction du Nord-Ouest. Il ne peut nous dire la vitesse à laquelle cet objet filait, il était très lumineux, mais d'une lumière non habituelle. Il avait la forme d'un boule.....
Monsieur n'a pu nous dire si cet engin avait une couleur et il ne faisait pas de bruit. Il a pu observer ce phénomène à peine cinq minutes, puis il a disparu tout en s'éloignant tout doucement. Il ne peut rien nous dire d'autre cet objet.....

Pièce n° 2.

Le 8 avril 1980, Mme Vve

déclare

que :

le 29 mars 1980, vers 22 heures 30, qu'en revenant de SAINT-UZE en voiture avec sa famille, elle a aperçu un objet très lumineux qui se déplaçait dans le ciel. Cet engin filait à très grande vitesse, puis a disparu derrière les bois. Soudain il a plongé rapidement, puis il est remonté aussitôt. Mme ajoute que cet objet était d'une forme ronde de couleur rouge, puis s'est déplacé à 150 mètres de sa ferme à une hauteur qu'elle ne peut évaluer. Cet objet n'aveuglait pas, il était d'une couleur bizarre avec quatre reflets verts qui faisaient penser à quatre pieds. Cette boule lui paraissait immobile et silencieuse.....
Mme ajoute qu'elle a observé cet objet une vingtaine de minutes environ.....

Pièce n° 3.

Le 12 avril 1980, Mademoiselle

déclare que :

le Samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 30, alors qu'elle regagnait le domicile de sa mère, elle a aperçu une boule phosphorescente de couleur blanche qui se déplaçait à vive allure en direction de L'Ouest. Elle a observé cet objet seulement quelques minutes de près, puis elle l'a suivi pendant vingt minutes environ se dirigeant vers les collines de L'Ardèche en direction de L'Ouest. Quand à sa appréciation, Mlle ajoute qu'il était bien difficile d'estimer la dimension de cet objet lors de son observation.... Elle pouvait distinguer quatre pieds lumineux dont trois sous la boule et l'autre au dessus.....

Lorsque Mlle est descendue de la voiture pour observer ce phénomène, elle pouvait le situer à 35 degrés de la ligne d'horizon. Après vingt minutes, l'objet a disparu au lointain.....

Pièce n° 4.

Le 13 avril 1980, monsieur

déclare que :

le Samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 30, revenant en voiture en compagnie de sa fiancée et de sa belle-mère pour regagner la ferme à FAY-LE-CLOS. En cours de route, il a vu une boule lumineuse phosphorescente de couleur blanche. Lorsque cette boule s'éloignait, elle devenait orange clair. Il estime que cet objet filait à une altitude de 150 mètres environ. Ce phénomène disparaissait en direction de L'Ardèche côté Ouest. Monsieur ajoute que le diamètre de cet objet lui a paru assez important. Il a remarqué qu'il avait une forme de trois pieds en bas et un autre au dessus. Au moment de disparaître, cet objet se déplaçait à une vitesse très excessive, puis a disparu derrière les montagnes. Il a observé cet objet pendant vingt minutes environ.....

Depuis les faits, à notre connaissance, ce phénomène ne s'est plus reproduit.

Au cours de nos investigations, aucun autre témoin des faits n'a été découvert.

Mr. J nous a déclaré que l'objet lumineux se dirigeait vers le Nord-Ouest, précisant même vers le Mont PILAT.

La photocopie d'une partie de la carte MICHELIN n° 77 est jointe en annexe 1 sur laquelle il est indiqué la direction prise par L'OC V X N I, aux dires des témoins, à partir de leur lieu d'observation.

Fait et clos, le 17 avril 1980.

Le Gendarme

Le Gendarme

en permission.

77

1976
9^e éd.

Mont de l'Éclillon
C. de l'Éclillon
Chauvineau

St Etienne 50
St Julien
St Appollinard

Bourg
Argental 26
St Julien
St Appollinard

St Marcel
Chavanne
Seux

Montmandon
Toissieu
Chatinais

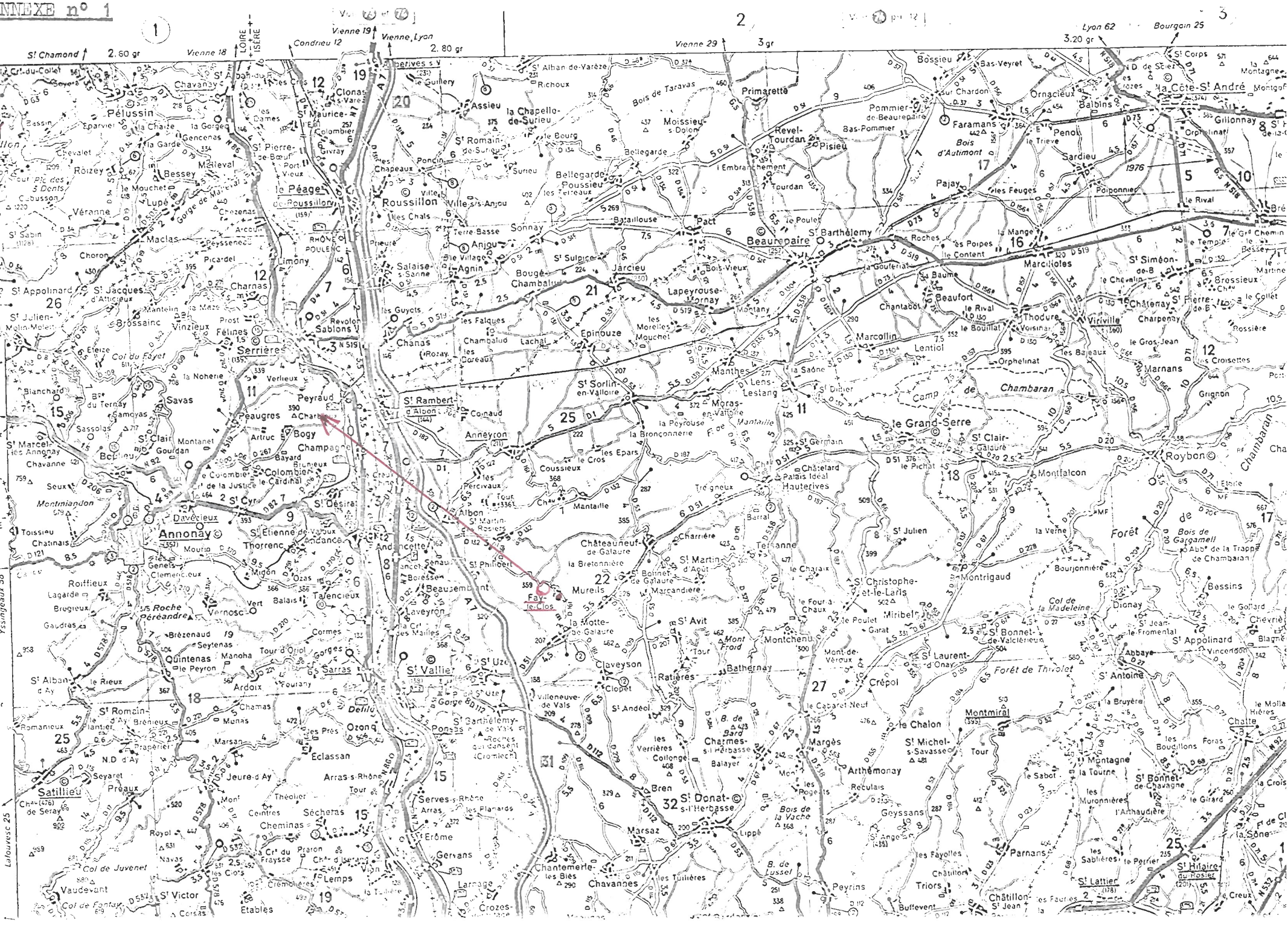
Loire
Ardeche
Lagarde
Brogneux

St Alban
le Rieux
Romanieux

50, 20 gr
Satillieu
Préaux

Col de Juvenet
Vaudevant

ATTENTION:
en cours dans le classement
rotation des routes



PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

OBJET VOLANT
NON IDENTIFIÉ.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 410 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE ▶ **Mr.** (Témoïn).

RÉFÉRENCES

CE JOUR **huit avril mil neuf cent quatre vingt.**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **Gendarme, agent de police judiciaire.**

VU LES ARTICLES DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons à son domicile :

, qui nous

déclare à 08 heures 30 :

Le Samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 45, je revenais de SAINT UZE (Drôme). Arrivé dans la cour de ma ferme j'ai vu ma mère, ma soeur et mon futur beau-frère en train de regarder un objet lumineux qui paraissait gros et qui se dirigeait vers le Nord-Ouest. Je ne peux vous dire la vitesse à laquelle cet objet filait et il était très lumineux, mais d'une lumière non habituelle.....

A mon avis, je pense que c'est un satellite. Je ne peux vous donner aucune forme. Il avait la forme d'une boule.....

Je signale qu'avant d'arriver à mon domicile alors que je me trouvais à 1 Km 200 environ, j'ai aperçu cet engin qui ne paraissait plus gros. Je ne peux vous dire si cet engin avait une couleur. Il ne faisait pas de bruit.....

S.I. J'ai pu observer cet objet à peine cinq minutes, puis il a disparu tout en s'éloignant tout doucement.....

S.I. Je pense que ma soeur et mon futur beau-frère pourraient éventuellement vous donner plus de détails, car ils ont observé plus longtemps.

S.I. Je ne peux rien vous dire d'autre sur ce phénomène.....

Le 8 avril 1980, à 09 heures 15.....

Lecture faite par moi de ladéclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.....

(A signé au carnet de déclarations).

O. M.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 410 / 19 80

Mme

(Témoïn).

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

huit avril mil neuf cent quatre vingt.

CE JOUR

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme, agent de police judiciaire.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, entendons à son domicile :

qui nous déclare à 09 heures 35 :

Le Samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 30, nous revenions de SAINT-UZE (Drôme) en voiture en compagnie de ma fille et de mon futur gendre demeurant tous les deux à SAINT-PRIEST (Rhône), pour regagner mon domicile. Alors que nous nous trouvions à plusieurs centaines de mètres de la ferme, nous avons aperçu un objet très lumineux qui se déplaçait dans le ciel. Cetengin filait à très grande vitesse, puis a disparu derrière les bois. Soudain il a plongé rapidement, puis a remonté aussitôt. Ensuite nous sommes partis et nous avons regagné la ferme. J'ai vu que cet objet était d'une forme ronde de couleur rouge, puis s'est déplacé à 150 mètres environ de notre ferme à une hauteur que je ne puis évaluer. A ce moment là, il faisait un clair de lune et le vent du Nord soufflait.....

Comme je vous l'ai dit, cet objet était de couleur très rouge, mais il n'aveuglait pas. Il était d'une couleur bizarre, avec quatre reflets verts qui faisaient penser à quatre pieds. La boule ne paraissait immobile et silencieuse. C'était très impressionnant. Nous avons observé cet objet 20 minutes environ.....

S.I. Ma fille a observé à la jumelle mais sans obtenir d'autres détails.

S.I. A mon avis c'était un objet qui devait faire un mètre de diamètre peut être plus.....

S.I. Je ne peux rien vous dire d'autre sur cet engin.....

S.I. Ma fille et mon futur gendre sont domiciliés à SAINT-PRIEST (69). Ils doivent revenir le Vendredi 11 avril 1980, dans l'après midi.....

Le 8 avril 1980, à 10 heures.....

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.....

(A signé au carnet de déclarations).

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

OBJET VOLANT
NON IDENTIFIE.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 410 / 19 80

Mlle

(Témoïn).

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

douse avril mil neuf cent quatre vingt.

CE JOUR

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme, agent de police judiciaire.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, entendons au Bureau de notre Brigade :

qui nous

déclare à 14 heures 50 :

Le samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 30, alors que nous revenions de SAINT-UZE (26) et que nous approchions de la ferme de ma future belle-mère, j'ai aperçu une boule phosphorescente blanche qui se déplaçait à vive allure en direction de L'Ouest. Nous avons observé cet objet seulement quelques minutes de près, puis nous avons pu le suivre pendant 20 minutes environ, se dirigeant vers les collines de L'Ardèche, c'est à dire en direction de L'Ouest.. Quand à l'appréciation, il était bien difficile d'estimer la dimension lors de l'observation. On pouvait distinguer quatre pieds lumineux dont trois sous la boule et l'autre au dessus.....
S.I. Lorsque nous sommes descendus de la voiture pour observer ce phénomène, on pouvait le situer à 35 degrés de la ligne d'horizon.....
Après une vingtaine de minutes, l'objet a disparu au lointain.....

Le 12 avril 1980, à 15 heures 10.....

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.....

(A signé au carnet de déclarations).

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

OBJET VOLANT
NON IDENTIFIE.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 410 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE ► Monsieur

(Témoïn).

RÉFÉRENCES

treize avril mil neuf cent quatre vingt.

CE JOUR

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme, agent de police judiciaire.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au Bureau de notre Brigade :

qui nous déclare à 10 -

heures 45 :

Effectivement le Samedi 29 mars 1980, vers 22 heures 30, je re-
venais en voiture avec ma fiancée et ma future belle-mère...
Alors que nous nous trouvions à quelques centaines de mètres de la ferme
en face, j'ai vu une boule lumineuse phosphorescente de couleur blanche.
Lorsque cette boule s'éloignait, elle demeurait orange clair.....
S.I. Je ne peux vous dire exactement la hauteur, mais j'estime à une hau-
teur de 150 mètres environ, que cet objet filait, je veux dire l'altitude
Ce phénomène disparaissait côté-Ouest en direction de L'Ardèche.....
S.I. Son diamètre m'a paru assez important. J'ai remarqué que cet objet
avait une forme de trois pieds en bas et un autre au dessus.....
Au moment de disparaître, cet objet se déplaçait à une vitesse très ex-
cessive. Ensuite il a disparu derrière les montagnes.....
S.I. Je n'ai rien d'autre à vous dire sur cette affaire.....

Le 13 avril 1980, à 11 heures 10.....

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.....

(A signé au carnet de déclarations).